

EVENEMENTS SOCIAUX DANS LA COMMUNAUTE

*liv
Amo
AD
Charbon
Social*

NOTE D'INFORMATION

IXe ANNEE

N° 10

JUIN 1964 (1)

CHARBONNAGES

Allemagne (R.F.)

Library Copy

L'emploi en 1963

Situation générale

En dépit d'une légère diminution dans le bassin d'Aix-la-Chapelle, la production charbonnière de la République fédérale a dépassé de quelque 1,1 Mt celle qui avait été réalisée en 1962. En effet, la production de la Ruhr a atteint, avec 122,1 Mt, son niveau le plus élevé depuis 1959. C'est essentiellement dans la catégorie des charbons gras cokéfiabiles qu'une augmentation notable de la production est intervenue.

(1) Au sujet de la portée de la Note Information rapide et de l'esprit selon lequel elle est élaborée, voir l'Avvertissement qui figure en tête d'une livraison précédente (IXe Année, N° 3, Doc. N° 1909/64).

4790/64 f

Information rapide

COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

HAUTE AUTORITE

DIRECTION GENERALE PROBLEMES DU TRAVAIL, ASSAINISSEMENT ET RECONVERSION

Production charbonnière de la République fédérale en 1962 et en 1963

(En 1 000 t)

	Ruhr	Aix-la-Chapelle	Basse-Saxe	Sarre	Total
1962	120 709	8 383	2 339	14 919	147 113
1963	122 156	8 159	2 327	14 915	148 227

L'écoulement de la production ayant pu s'opérer selon un rythme convenable, les stocks sur le carreau ont continué à régresser; ils ont fléchi de 6,1 Mt à la fin de 1962 à 3,7 Mt à la fin de 1963.

Le rendement moyen du fond (rendement évalué Kg = Kg) a sensiblement progressé. Pour l'ensemble de la République fédérale, il s'est établi à 2 618 Kg en 1963, contre 2 459 Kg en 1962, soit une augmentation de 6,5 %.

L'industrie charbonnière a poursuivi son action de rationalisation. Elle a notamment procédé à la fermeture de 9 sièges dans les bassins de la Ruhr et de la Sarre.

Evolution de l'effectif

Effectif inscrit
dans les charbonnages de la République fédérale en 1963
(en 1000 unités)

	Ouvriers			Employés			Total général
	Fond	Surface	Industries annexes	Employés techniques Fond	Autres employés Jour		
<u>Ruhr</u>							
31/12/62	207,3	78,1	27,6	12,8	15,1	13,2	354,1
31/12/63	195,8	73,5	26,9	12,6	15,0	12,6	336,4
<u>Aix-la-Chapelle</u>							
31/12/62	16,8	5,2	1,6	1,2	1,1	0,8	26,6
31/12/63	16,2	4,9	1,6	1,2	1,1	0,7	25,7
<u>Basse-Saxe</u>							
31/12/62	4,8	1,7	0,1	0,2	0,2	0,3	7,3
31/12/63	4,8	1,7	0,1	0,3	0,2	0,2	7,3
<u>Sarre</u>							
31/12/62	27,1	8,9	3,2	1,9	2,5	1,9	45,5
31/12/63	25,3	8,3	3,0	1,9	2,4	1,8	42,7
<u>République fédérale</u>							
31/12/62	256,0	93,9	32,5	16,2	18,9	16,1	433,6
31/12/63	242,1	88,4	31,6	16,9	18,6	15,4	412,0

L'effectif a continué à baisser, à la suite de la diminution des besoins de main-d'oeuvre résultant de l'augmentation de la productivité. A l'exception du bassin de Basse-Saxe, où l'effectif est resté stable, la régression de l'effectif a été sensible dans tous les bassins et, surtout, dans la Ruhr. L'effectif des ouvriers du fond a diminué de 11 500 personnes (5,6 %) d'une année à l'autre.

Par rapport à l'effectif moyen, le fléchissement de l'effectif des installations de la surface qui font partie des services houillers proprement dits a été aussi important que celui qui a été observé pour les ouvriers du fond. Par contre, la diminution de l'effectif des industries annexes et des employés a été nettement moins importante.

Mouvements de main-d'oeuvre

Malgré la tendance qui caractérise l'évolution de l'emploi en 1963 - à la régression de l'effectif, les charbonnages de la République fédérale (plus particulièrement, ceux de la Ruhr et d'Aix-la-Chapelle) ont dû pratiquer une politique active de recrutements. C'est ainsi qu'une reprise des embauchages a été amorcée en Sarre, où le recrutement avait été pratiquement arrêté à cause des actions de concentration en cours.

Dans les bassins de la Ruhr et d'Aix-la-Chapelle, la rotation de la main-d'oeuvre est restée très importante. Dans ces bassins, environ 32 900 ouvriers du fond (14% de l'effectif moyen de l'année) ont quitté l'industrie charbonnière. Pour l'ensemble de la République fédérale, 35 500 ouvriers de fond ont quitté les charbonnages.

Un effort important de recrutement a dû être effectué pour compenser les départs et amener l'effectif au niveau nécessaire. C'est ainsi qu'en dehors des transferts entre les charbonnages et des mutations de la surface au fond, les charbonnages allemands ont recruté environ 15 200 nouveaux ouvriers du fond.

En décembre 1963, les charbonnages de la Ruhr et d'Aix-la-Chapelle signalaient aux bureaux du travail des besoins de près de 11 700 travailleurs et de 9 500 apprentis.

Travailleurs non nationaux

En raison de l'amenuisement des réserves nationales de main-d'oeuvre, les nouveaux ouvriers proviennent principalement des pays tiers. Les zones de recrutement sont situées surtout en Turquie et, dans une mesure plus faible, en Grèce et au Maroc.

Le nombre des mineurs italiens est en nette diminution : les nombreux départs ne sont pas compensés par de nouvelles entrées. Il en est de même pour les ouvriers en provenance de l'Espagne. Les ressources en main-d'oeuvre de ce pays sont de moins en moins disponibles pour les mines.

A la fin de 1963, l'effectif (fond et jour) des mineurs non nationaux se ventilait de la façon suivante, selon la provenance :

Les travailleurs non nationaux (fond et jour) dans les charbonnages de la République fédérale en 1963

Provenance	Nombre
Belgique	42
France	192
Italie	2 812
Luxembourg	18
Pays-Bas	1 027
<u>COMMUNAUTE</u>	<u>4 091</u>
Autriche	650
Portugal	2
Espagne	3 166
Yougoslavie	1 521
Grèce	4 316
Turquie	4 625
Pologne	461
Tchécoslovaquie	28
Maroc et Tunisie	883
Algérie	58
Autres (y compris les apatrides)	1 881
<u>PAYS TIERS</u>	<u>17 591</u>
Total des non nationaux	<u>21 682</u>

Le nombre total des travailleurs non nationaux a augmenté de 2 000 personnes par rapport à la fin de 1962. Dans la Ruhr, où sont occupés près de 90 % des travailleurs non nationaux, l'augmentation a été de 1 600 personnes de la fin de 1962 à la fin de 1963. Dans le bassin d'Aix-la-Chapelle, l'augmentation a été de 400 personnes au cours de la même période.

Il convient de noter que, grâce à la plus grande stabilité de leur main-d'oeuvre, les Saarbergwerke n'ont pas dû procéder, au cours des dernières années, à des embauchages à l'étranger. Les Saarbergwerke emploient seulement 278 non nationaux.

Quant au bassin de Basse-Saxe, il n'occupait, à la fin de 1963, que 16 non nationaux.

Droit de douane sur le charbon

Le gouvernement fédéral a transmis au Bundesrat un projet de loi visant à proroger de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1967, le droit de douane de 20 DM par tonne qui est appliqué au charbon en provenance des pays tiers.

Le contingent annuel sera porté de 6 à 6,25 millions de tonnes.

Belgique

L'emploi en 1963

Situation générale

Après un recul très net amorcé dès 1958, la production de charbon s'est stabilisée à partir des années 1961/62; en 1963, son niveau a été légèrement supérieur à celui de 1962.

Production charbonnière belge de 1961 à 1963

(En 1 000 t)

1961	21 539
1962	21 226
1963	21 448

En 1963, la Campine est intervenue à concurrence de 10 067 000 t dans la production totale (47 % au 31 décembre 1963, contre 33,6% en 1957); quant à la production des bassins du Sud, elle a été de 11 351 000 t.

Le niveau des stocks a encore diminué: 454 000 t au 31 décembre 1963, contre 1 350 000 t au 31 décembre 1962.

Les producteurs ont jugé moins nécessaire que pendant les années précédentes de procéder à des fermetures de sièges. Des sièges d'une production totale de 183 000 t (base : production 1957) ont été fermés en 1963 dans le bassin de Charleroi.

Evolution de l'effectif

De la fin de 1962 à la fin de 1963, l'effectif des bassins charbonniers belges a évolué de la façon suivante :

Effectif inscrit dans les charbonnages belges en 1963

(En 1000 unités)

	Ouvriers			Employés		Total général
	Fond	Surface	Industries annexes	Employés techniques Fond Jour	Autres employés	
<u>Campine</u>						
31/12/62	23,6	8,1	0,4	2,4 1,0	1,0	36,4
31/12/63	23,9	7,7	0,4	2,4 0,9	1,0	36,4
<u>Sud</u>						
31/12/62	35,5	12,3	0,8	3,3 1,0	1,6	54,6
31/12/63	35,4	12,2	0,8	3,3 1,0	1,5	54,2
<u>Belgique</u>						
31/12/62	59,1	20,4	1,2	5,7 2,0	2,6	91,0
31/12/63	59,3	19,9	1,2	5,7 1,9	2,6	90,6

Etant donné l'importance de la rotation de la main-d'oeuvre, les besoins n'ont pu être couverts que par un recrutement intensif de travailleurs non nationaux. Ce recrutement a permis de maintenir l'effectif au niveau de 1962. Dans la Campine, l'effectif ouvrier du fond a même pu être légèrement augmenté : 23 900 personnes à la fin de 1963, contre 23 600 à la fin de 1962.

Dans les bassins du Sud, la forte régression des effectifs constatée dans les dernières années a été enrayée à la suite des nouveaux recrutements.

L'arrivée massive d'une nouvelle main-d'oeuvre inexpérimentée a cependant eu des répercussions défavorables sur l'évolution du rendement moyen du fond, qui est resté stationnaire: 1 820 kg (surveillance et maîtrise exclues) contre 1 818 kg en 1963.

Mouvements de main-d'oeuvre

Le nombre des travailleurs qui ont quitté l'industrie charbonnière s'est encore accru en chiffres absolus et en valeur relative; pour les ouvriers du fond, il a atteint 19 000 unités en 1963.

Cette évolution - plus marquée dans les bassins du Sud que dans la Campine - est surtout due à une recrudescence des résiliations de contrat par les travailleurs.

Pour compenser les départs et pour maintenir l'effectif au niveau nécessaire, l'industrie charbonnière a dû recruter 19 600 ouvriers ne provenant pas directement d'un autre charbonnage.

Comparées aux nouvelles entrées des années précédentes (8 000 en 1961 et 13 600 en 1962), celles de 1963 sont en nette progression. Les transferts entre les charbonnages ont cependant diminué - ce qui est une conséquence du nombre beaucoup moins élevé des fermetures.

Travailleurs non nationaux

Les réserves nationales de recrutement de mineurs étant presque complètement épuisées, l'industrie charbonnière a poursuivi dans les pays tiers les efforts de recrutement qu'elle avait repris à partir de 1962.

Alors que les campagnes d'embauchage organisées en 1962 s'étaient situées en Espagne et en Grèce, les travailleurs recrutés en 1963 proviennent surtout de la Turquie et du Maroc.

Le nombre des non nationaux, qui (notamment à la suite du rythme élevé des départs de mineurs italiens) était en forte diminution, a de nouveau augmenté: 42 241 à la fin de 1963, contre 39 390 à la fin de 1962.

A la fin de 1963, l'effectif des mineurs non nationaux se ventilait de la façon suivante, selon la provenance :

Les travailleurs non nationaux (fond et jour
dans les charbonnages belges en 1963

Provenance	Nombre
Allemagne	888
France	633
Italie	19 860
Luxembourg	25
Pays-Bas	1 120
COMMUNAUTE	22 526
Portugal	105
Espagne	3 517
Yougoslavie	354
Grèce	4 342
Turquie	4 883
Pologne	2 786
Tchecoslovaquie	143
Maroc et Tunisie	1 362
Algérie	988
Autres (y compris les apatrides)	1 235
PAYS TIERS	19 715
Total des non nationaux	42 241

Pays - Bas

Au cours de sa réunion du 13 juin 1964, le Conseil confédéral de la Confédération générale néerlandaise des Syndicats de l'industrie minière (syndicats socialistes) a arrêté un programme d'urgence qui comporte les points suivants :

Salaires

Augmentation, aussi substantielle que possible, pour le 1er janvier 1965 au plus tard.

Charbon gratuit

- Pour les mineurs en activité et pour les retraités, augmentation de la quantité d'anthracite attribuée (cette quantité devant représenter au moins la moitié du poids total du charbon fourni) et libre choix du calibre.

- Pour les retraités, augmentation de la quantité du charbon attribué.

Maladie

- Relèvement de 100 % de l'indemnité de maladie.

- Suppression du jour de carence pour les prestations de la Caisse de maladie.

- Amélioration du supplément versé au titre de l'article 23 du régime du Fonds général d'assurance des mineurs.

Retraite

- Au plus tard le 1er janvier 1965, relèvement (jusqu'à 100 % du revenu normal) de la base retenue pour le calcul de la retraite. Cette mesure entraînerait la suppression de la déduction compensatoire de 6,25 % qui est opérée au titre de la loi sur l'assurance-vieillesse généralisée et la suppression de la déduction de la prime spéciale.

- Adaptation aux salaires majorés du supplément versé au titre de l'article 59. Ainsi, les retraités bénéficieraient de nouveau d'un revenu représentant 70 % du montant retenu pour le calcul de leur pension, ce montant étant calculé d'après le niveau des salaires du 1er janvier 1965.

Généralités

Application au personnel des mines et des entreprises de travaux en adjudication de tous les droits découlant des ordonnances du Conseil de l'industrie houillère et des régimes des Houillères réunies du Limbourg (décision du Collège des conciliateurs d'Etat).

Employés

- Réduction sensible du nombre des années de service à accomplir avant que les employés bénéficient de leur traitement plafond.
- Amélioration du régime de la Caisse de maladie.

S I D E R U R G I E

Belgique

A la suite de l'augmentation du coût de la vie et en application de l'accord provisoire du 9 décembre 1963 liant les salaires à l'index, les salaires des ouvriers de la sidérurgie en vigueur à la fin de juin 1964 ont été augmentés de 2 % le 1er juillet.

Réunie le 15 juin, la Sous-commission paritaire de la sidérurgie qui est chargée de mettre au point un projet de nouvelle convention liant les salaires à l'évolution des prix de détail n'a pas pu aboutir à des résultats définitifs, des divergences de vues s'étant manifestées au sujet de la manière de réaliser l'anticipation des salaires sur les prix dont il est question à l'article 6 de l'accord provisoire du 9 décembre 1963.

Les organisations syndicales des travailleurs ont annoncé leur intention d'en appeler au plus tôt à la Commission nationale paritaire de la sidérurgie.

Italie

A la suite de l'interruption intervenue en avril dans les négociations sur l'institution de la prime de rendement d'entreprise prévue par la convention collective nationale, les ouvriers de l'industrie sidérurgique italienne (Italsider, Cogne, Dalmine, etc.) ont repris, à la demande de tous les syndicats de la profession, une agitation qu'ils ont menée avec beaucoup d'intensité.

Proportionnellement aux dimensions de l'entreprise, c'est dans les établissements d'Italsider que l'abstention de travail la plus massive a été enregistrée. Les ouvriers ont fait grève les 16, 18 et 22 juin.

A Italsider, le travail supplémentaire a également été suspendu.

S I D E R U R G I E
E T M I N E S D E F E R

Luxembourg

L'indice du coût de la vie est monté de 140,26 points en mai à 141,40 points en juin 1964.

L'indice moyen des six derniers mois s'élève à 140,28. Le seuil de déclenchement d'une adaptation automatique des salaires à l'indice du coût de la vie, qui est de 140 points, ayant été dépassé, les salaires ont été relevés de 1,82 % à partir du 1er juin 1964.

Le salaire minimum légal a notamment été porté de 26,50 F/heure (5 300 F/mois) à 27,00 F/heure (5 400 F/mois).

E N S E M B L E D E S I N D U S T R I E S

Allemagne (R.F.)

Selon une proposition de loi présentée au Bundestag par la C.D.U.-C.S.U., la durée du mandat des comités d'entreprise serait portée de deux

à trois ans.

La proposition de loi a fait l'objet d'une première lecture au Bundestag au cours du mois de juin. Elle a ensuite été transmise aux commissions compétentes.

